



**Le 6 novembre 2025**

### TABLE DES MATIÈRES

#### CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

#### CENTRALES

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. LePage

M. Savoie

L'hon. M. LePage

M. Savoie

L'hon. M. LePage

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### ÉDUCATION

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

M. Coon

L'hon. M. Legacy

M. Coon

L'hon. M. Legacy

### PETITES ENTREPRISES

M. Monahan

L'hon. M. Gauvin

M. Monahan

L'hon. M. Gauvin

### LOGEMENT

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

[Original]

### CONFLIT D'INTÉRÊTS

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bon après-midi.

[Traduction]

Madame la présidente, parlons de conflit d'intérêts aujourd'hui. L'ancien premier ministre, Brian Gallant, était si préoccupé même par une apparence de conflit d'intérêts qu'il a forcé l'un de ses députés à démissionner. Il y a, au sein du gouvernement actuel, un ministre responsable du logement qui loue des locaux à un organisme sans but lucratif. À la Chambre, hier, il a mentionné la somme de 7,4 millions de dollars consacrée à son groupe de travail. Ma question s'adresse au ministre débutant responsable du logement. Puisque votre locataire est Fresh Start Services et que les 7,4 millions de dollars sont destinés aux organismes sans but lucratif enregistrés, quelle part des 7,4 millions de dollars l'organisme Fresh Start Services touchera-t-il? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je veux éclaircir une chose. J'habite rue Waterloo, à Saint John. C'est la partie de la collectivité qui a été le plus durement touchée par la crise du logement qui sévit dans la province. Il y a deux appartements chez moi. Depuis quatre ans, je loue l'un de ces appartements à un organisme sans but lucratif. Lorsque je suis entré en fonction, la location a été déclarée et approuvée. Un point c'est tout.

Je continuerai de défendre les intérêts de ma collectivité et de ma circonscription pour que les gens reçoivent les services dont ils ont besoin. Le bail à long terme que j'ai conclu a permis à un organisme sans but lucratif d'occuper une place durable et stable dans ma collectivité. Merci.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà, Madame la présidente, on se berce d'illusions. Demandez à toute personne néo-brunswickoise — toute personne néo-brunswickoise — si la situation donnerait lieu à un conflit. Tout le monde, sauf le ministre, répondrait oui.

Madame la présidente, le groupe de travail n'est jusqu'à présent qu'un exercice de communication. Le ministre débutant a promis qu'il agirait rapidement ; pourtant, nous voyons la situation évoluer dans la mauvaise direction. Le nombre de personnes sans logement augmente. Le nombre de campements de personnes sans-abri augmente. Le ministre débutant a promis que des parties prenantes participeraient au groupe de travail. Des maires ont demandé à y participer, mais je me demande qui d'autre y prend part. Le ministre ajoute-t-il des maires à la liste des parties prenantes, comme ceux-ci l'ont demandé? Une autre personne nommée Hickey participe-t-elle au groupe de travail?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Après six ans, une hausse de 210 % de l'itinérance et une crise dans nos collectivités, je n'ai pas de leçon à recevoir du chef de l'opposition, entouré des autres acolytes de Higgs. Je ne prendrai pas la parole à la Chambre... Nous avons agi pour les gens du Nouveau-Brunswick en créant un groupe de travail pour que davantage de collectivités disposent de davantage de fonds et que plus de gens puissent passer d'un campement à un logement stable à long terme.

Le chef de l'opposition peut continuer de s'agiter, de lancer des insultes et de proférer des contrevérités sur la façon dont nous faisons le travail.

(Exclamations.)

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Bon. Bon. C'est peine perdue. Personne n'écoute le député d'en face. Les gens du Nouveau-Brunswick savent ce qui se passe vraiment. Ils ont vu la vision. Au bout du compte, nous savons ce qui se passe. Le chef de l'opposition débutant ne fait que réchauffer le siège du député de Fredericton-Grand Lake.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Zéro sur deux, Madame la présidente. Vous savez, le ministre devrait savoir qu'une stratégie empruntée à autrui ne conserve pas tout à fait son efficacité.

Madame la présidente, encore une fois, le ministre débutant se livre à un exercice de communication au lieu de fournir des résultats. Il faillit visiblement à la tâche. Les chiffres évoluent dans la mauvaise direction. Si le ministre débutant veut parler des personnes sans logement, parlons du nombre de personnes que le groupe de travail prévoit concrètement sortir de l'itinérance cet hiver.

Les gens d'en face parlent de toutes sortes de mesures qu'ils prennent. Nous ne voyons rien de tel. Je vais poser au ministre une question sur les chiffres, Madame la présidente, une question qu'il ne pourra pas esquiver. Il devrait disposer d'indicateurs de rendement clés (IRC) quant à un nombre X de personnes dont on prévoit retirer le nom de la liste de personnes sans-abris cet hiver.

Combien de personnes exactement — précisément — auront vraiment un endroit chaud où vivre cet hiver grâce à vos efforts? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il s'agit d'une question importante. Voilà pourquoi nous avons investi 7,4 millions de dollars. Il s'agit là d'une mesure et d'un chiffre. Ce sont 7,4 millions de dollars en soutien direct aux collectivités pour faire sortir les gens des tentes.

Je vais répondre au chef de l'opposition officielle en lui posant une question. Combien de logements publics ont été construits lorsque lui et son gouvernement étaient au pouvoir? Combien de logements avez-vous fait construire? Combien de logements avez-vous fait construire? Vous n'avez pas fait construire une seule porte ni une seule poignée de porte.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

(Exclamations.)

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : À l'ordre. Veuillez poursuivre.

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Vous n'avez pas fait construire une seule porte. Pas un seul logement public n'a été sous le gouvernement précédent. Nous avons veillé à en faire construire. Nous l'avons fait rapidement. Nous l'avons fait avec nos partenaires. Voilà pourquoi nous appliquons la même approche lorsqu'il est question d'itinérance. Nous avons investi 7,4 millions de dollars dans de nouvelles mesures de soutien direct aux collectivités afin de sortir des gens de l'itinérance. Ainsi, les gens auront une solution pour affronter l'hiver. Ainsi, nous aurons une stratégie pour garder les gens à l'abri du froid à l'avenir.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Ah, merci, Madame la présidente. Des mots, des mots et rien que des mots. Absolument aucune mesure n'a été prise.

### CENTRALES

J'ai des questions au sujet du projet de centrale au gaz naturel. Il s'agit d'un projet d'un milliard de dollars auquel participera une compagnie américaine, ProEnergy. Le projet est nécessaire pour fournir une énergie de base. Nous comprenons tous cela. Toutefois, nous avons appris — grâce au journalisme que le gouvernement actuel choisit d'ignorer complètement — que la compagnie se sert de pièces usagées. Il s'agit entre autres de moteurs à réaction usagés. Ainsi, je dois poser la question suivante : Quel processus a été suivi pour déterminer les prix payés pour ces pièces usagées? Un membre du gouvernement a-t-il appelé un dépotoir de moteurs à réaction pour voir si le prix était acceptable? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, je suppose que nous recyclons des nouvelles aujourd'hui. Nous parlons de recyclage. Il s'agit d'une remise à neuf d'un procédé. Énergie NB a lancé une demande de propositions, comme elle l'a toujours fait, pour obtenir une nouvelle capacité de production dans le cadre du système alimenté au gaz en collaboration avec ProEnergy. Il ne s'agit pas d'une nouvelle technologie. Elle est en usage. Elle a fait ses preuves. On l'a utilisée ailleurs, et elle fonctionne bien. Le 1 milliard de dollars est le prix fixé par ProEnergy pour son processus. Il s'agit d'un accord d'achat d'électricité. Nous achèterons l'électricité. Le député d'en face sait comment le tout fonctionne. Les choses se font ainsi depuis toujours. Énergie NB lance constamment des demandes de propositions et adopte de nouveaux procédés. L'idée selon laquelle nous achetons des pièces d'occasion est simplement... Il s'agit d'une remise à neuf d'une technologie, et le député d'en face sait ce qui se passe.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente, il est question de diligence raisonnable. La question ne porte pas toujours sur le fond. La façon de s'y prendre compte aussi, et c'est ce dont nous essayons de parler. Si les parlementaires du côté du gouvernement fournissaient simplement des explications sur ce qui se passe, les gens comprendraient mieux. Toutefois, lorsqu'on pose une question et qu'on n'obtient aucune réponse, eh bien, cela soulève d'autres questions.

Madame la présidente, le projet semble mené à la hâte. Le ministre de l'Environnement a dit à maintes reprises que le ministère ne ferait pas d'étude d'impact sur l'environnement complète. Personne, pas même le ministre, n'a expliqué la différence de délai entre une étude de détermination et une étude détaillée. Ainsi, voici ce que je demande au ministre : Quelle est la différence de délai entre une étude détaillée et une étude de détermination du projet en question? Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. LePage** (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la président. Je vais répondre avec plaisir à la question du chef de l'opposition officielle. Je pense qu'il s'agit de la première question qu'il me pose depuis mon entrée en fonction comme ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Il s'agit de deux processus complètement différents. Nous jugeons que le processus de l'étude d'impact sur l'environnement en cours peut se faire dans un délai de... Pour un projet comme celui-ci, l'étude peut prendre de six mois à un an ou deux ans. Le tout dépendra du nombre de questions qui nécessitent une réponse. Nous répondrons méticuleusement à chaque question. Voilà ce que nous devons faire.

Pour ce qui est de l'autre processus, tout dépendra du promoteur du projet. À quelle vitesse le promoteur nous donnera-t-il des réponses, pour que nous puissions les analyser? Donc, la réponse à la question du chef de l'opposition est la suivante : Tout dépendra de la vitesse à laquelle le promoteur répondra à nos questions. Merci.

[Traduction]

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Savez-vous quoi? J'ai pris le temps d'examiner une étude de détermination et une étude détaillée. L'une découle de l'autre. Dans le cadre d'une étude de détermination, c'est le ministre qui décide s'il convient de procéder à une étude détaillée, et ce ministre a déclaré : Eh bien, je décide que la question ne sera pas soumise à une étude détaillée. L'étude détaillée comporte une exigence de participation du public qui n'existe pas dans l'étude de détermination. Il s'agit d'un processus plus élaboré que ce qui est exigé dans le cadre d'une étude de détermination.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Madame la présidente, si le ministre affirme avoir déjà pris la décision, je vais lui poser la question suivante : Le ministre déposera-t-il sur le bureau de la Chambre tous les courriels, tous les renseignements et tous les jugements liés à sa décision, dans le cadre de l'étude de détermination, de ne pas procéder à une étude détaillée, afin que le tout soit radicalement transparent et que chacun puisse connaître les démarches qu'il a effectivement entreprises pour en arriver à cette décision? Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. LePage** (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Je veux simplement corriger les propos du député d'en face. En ce qui concerne les études d'impact sur l'environnement (EIE) actuelles, il s'agit d'un processus souple qui peut être adapté à toute situation. Oui, un processus de consultation publique fait partie de l'EIE, comme c'est le cas pour le modèle approfondi. Toutefois, il y a une différence. Dans le premier cas, il s'agit de la détermination de l'EIE et c'est moi comme ministre qui donne l'approbation, et, dans l'autre, c'est le Cabinet. Voilà la différence. Je peux vous dire que toutes les questions que nous avons reçues sur le projet en question se trouvent sur la page Web.

[Traduction]

Les observations du Comité de révision technique et les réponses du promoteur... Il est possible de consulter le rapport en ligne pour obtenir des réponses aux questions qui ont été posées. Voilà.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Je suis reconnaissant au ministre de ses efforts, Madame la présidente, mais je n'ai pas obtenu de réponse à la question que j'ai posée.

[Original]

J'ai demandé à obtenir tous les renseignements qui portent sur sa décision de faire un examen de détermination.

[Traduction]

J'ai demandé tout ce qui est lié à la question, notamment les courriels. Je demande que le tout soit déposé à la Chambre, Madame la présidente. Déposez le tout. Permettez aux gens du Nouveau-Brunswick de voir les renseignements. Faites preuve de transparence. N'omettez rien. Ici, à la fin de la page, il est écrit : Le ministre détermine si un examen complet est nécessaire. Si c'est le cas, on passe à la prochaine étape, mais le ministre a décidé que ce n'était pas nécessaire. Mettez donc tout sur la table — tous les conseils que vous avez reçus, tous les échanges par courriel et tout ce que vous avez fait pour justifier votre décision de ne pas effectuer un examen approfondi. Voilà simplement ce que nous

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

demandons, Madame la présidente. Nous sommes conscients qu'une alimentation énergétique de base est nécessaire. Encore une fois, les questions ne portent pas toujours sur le fond. Elles portent sur la forme. Nous demandons aux gens d'en face de prouver qu'ils ont fait preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne la façon d'agir. Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. LePage** (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Je rappelle au député d'en face que l'examen en cours répond justement à toutes les inquiétudes que nous avons reçues du public et des Premières Nations ainsi qu'aux nôtres en tant que gouvernement. La première série de questions qui ont été posées sur le projet est déjà disponible en ligne.

Si le député d'en face parcourait les 48 pages en français et les 43 pages en anglais, il verrait que nous prenons le processus très au sérieux. À ce jour, rien n'indique que nous devons procéder au moyen d'une étude approfondie. Tant et aussi longtemps que nous pourrions répondre à toutes les questions et observations du public et des Premières Nations ainsi qu'aux nôtres au sujet d'une EIE complète, la décision restera la même. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

## ÉDUCATION

**M. Lee** (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. La province indique que des sondages et des réunions virtuelles impersonnelles feront partie des consultations publiques et que le nouveau plan d'éducation sera publié au printemps prochain. Les consultations ont lieu cet automne ; donc, en principe, en ce moment même. Ma question s'adresse à la ministre de l'Éducation. Les parents et le public veulent connaître la réponse : Comment la ministre garantira-t-elle au public que les consultations seront inclusives et que les observations serviront à orienter les décisions définitives et les modifications au programme d'études? La ministre s'engagera-t-elle à réviser le plan si une forte opposition se manifeste au cours des consultations publiques? La ministre s'engagera-t-elle à rendre publiques les observations recueillies, y compris les opinions divergentes exprimées par les éducateurs et les parents?

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de parler du plan d'éducation. Oui, nous sommes en pleine période de consultations en ce moment. C'est un processus très enthousiasmant et mobilisateur, puisqu'il nous a permis de recueillir des réponses aux sondages. Des milliers de personnes ont participé au sondage. Nous avons tenu des consultations en personne ainsi que des consultations virtuelles, au cours desquelles des dizaines et des dizaines de personnes ont exprimé leur



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

point de vue sur le système d'éducation. Nous utiliserons l'ensemble des merveilleux renseignements recueillis pour tracer la voie à suivre.

Cherchons-nous à connaître des opinions divergentes? Absolument. C'est ainsi que nous pouvons tenir des discussions constructives et aller de l'avant. Nous prendrons bel et bien en compte l'ensemble des points de vue dans l'élaboration du plan d'éducation que nous publierons au printemps.

Merci.

**M. Lee** (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. En ce qui concerne la restructuration du système de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, j'ai simplement quelques questions pratiques à poser à la ministre de l'Éducation. Les fermetures ou les regroupements d'écoles feront-ils partie du plan, et si oui, quels critères seront utilisés pour prendre les décisions à cet égard? Comment le ministère compte-t-il relever les défis liés au transport qui pourraient découler d'une réorganisation ou d'une régionalisation des écoles, si cela devait se produire? Existe-t-il un plan de contingence dans l'éventualité où la restructuration ne permettrait pas d'obtenir de meilleurs résultats ou aggraverait la pénurie de personnel enseignant?

[Original]

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. À l'étape actuelle du processus, je préfère ne pas répondre à des questions hypothétiques. Nous recueillons les vraies données. Nous recueillons de vrais renseignements. Nous serons en communication avec les nombreuses personnes qui veulent nous communiquer leur vision de l'éducation. Par la suite, selon nos constatations découlant des consultations en cours, nous prendrons les mesures qui s'imposent. Toutefois, à l'étape actuelle du processus, je ne veux vraiment pas parler de scénarios hypothétiques et, à mon avis, véritablement catastrophiques. Nous en parlerons en temps et lieu. Merci.

[Traduction]

**M. Lee** (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je vais maintenant passer de l'hypothétique au réel. Selon le communiqué de presse de la NBTA de la semaine dernière concernant le recrutement et le maintien en poste :

*Les membres du personnel enseignant ont du mal à croire que le gouvernement accorde une réelle priorité à la question alors que nous attendons toujours. Chaque jour qui passe a des répercussions sur l'apprentissage des élèves et sur l'avenir de notre système d'éducation.*

Voici ma question pour la ministre de l'Éducation : Comment le plan de restructuration du système scolaire de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année règlera-t-il la question relative au recrutement et au maintien en poste du personnel enseignant qualifié, compte tenu des départs à la retraite prévus d'au moins 1 200 à 1 400 enseignants au cours des cinq

## Questions orales

prochaines années? Quelles garanties la ministre peut-elle donner quant à la présence d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour mettre en oeuvre le nouveau programme et les changements structurels proposés? La ministre peut-elle expliquer comment le plan de restructuration permettra de réduire la complexité et la charge de travail, deux éléments mentionnés par la NBTA comme facteurs contribuant au départ du personnel enseignant?

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de souligner l'importance que notre gouvernement accorde au maintien en poste et au recrutement. Il est vrai que nous avons hâte de communiquer notre stratégie. Elle sera publiée très prochainement. Toutefois, entre-temps, nous avons déjà pris des mesures pour favoriser le maintien en poste.

Pour revenir au communiqué de presse de la NBTA, je suis ravi de constater que quatre piliers ont été définis. La NBTA demande plus de temps. Eh bien, le projet pilote sur le perfectionnement professionnel répond à la demande. Le deuxième pilier concerne la formation professionnelle. Le projet pilote sur le perfectionnement professionnel permet aussi d'atteindre l'objectif à cet égard. Le troisième pilier préconise de favoriser le respect de la profession et de l'éducation publique, à revaloriser le métier d'enseignant. Nous lançons une vidéo promotionnelle conçue précisément à cette fin. Dans l'intervalle, nous avons déjà pris des mesures.

## EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**M. Coon** (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Eh bien, nous pouvons peut-être faire un peu de travail cet après-midi pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à payer leurs factures, car c'est une question importante pour beaucoup de personnes.

À l'approche de l'hiver, de nombreuses personnes dépendent de plinthes ou de chaudières électriques très coûteuses pour se chauffer. Il faut un plan clair pour remplacer toutes les plinthes et les systèmes de chauffage inefficaces par des thermopompes, qui fourniraient plus du double de chaleur pour la même consommation d'électricité. C'est une véritable aubaine. Si seulement il y avait un programme assorti d'un calendrier précis pour garantir que le plan se concrétise. Il est essentiel d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à se chauffer à un prix abordable étant donné que nos tarifs d'électricité continuent d'augmenter.

Le budget fédéral qui vient d'être publié n'a pas prévu le renouvellement du programme pour des maisons plus vertes ; le soutien financier qui y était associé a donc disparu. Le Nouveau-Brunswick doit intensifier ses efforts et faire ses propres investissements dans les programmes d'efficacité énergétique. Voici comment le ministre de l'Énergie pourrait contribuer à ces efforts. Établira-t-il un plan pluriannuel pour que le budget de capital puisse transformer...

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Comme le député d'en face le sait, à l'heure actuelle, la province du Nouveau-Brunswick a un programme d'efficacité énergétique assez important. Au-delà de 100 millions de dollars ont été consacrés à la mise en oeuvre de programmes fédéraux. Nous savons que le gouvernement fédéral vient d'éliminer le programme. Nous envisageons justement de le remplacer. Nous envisageons, comme le député d'en face a souvent demandé, d'instaurer un programme d'énergie solaire. Celui-ci sera annoncé très bientôt. Nous y travaillons, et le programme permettra de faire exactement ce que le député a mentionné. Il aidera les gens du Nouveau-Brunswick à réduire leur consommation. Il s'agit d'un grand problème.

Nous parlons souvent des factures d'électricité. La facture est le produit du tarif et de la consommation. Nous savons déjà que nos tarifs sont assez raisonnables par rapport aux tarifs en vigueur ailleurs au Canada, mais nous devons déployer beaucoup d'efforts en ce qui concerne la consommation. Nous continuerons à aller de l'avant à cet égard. Merci.

**M. Coon** (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, les thermopompes et l'isolation devraient être considérées comme des investissements en immobilisations, c'est-à-dire dans les infrastructures énergétiques. Il s'agit simplement d'infrastructures intégrées aux maisons et aux immeubles locatifs. Je suis conscient qu'il y a un préjugé systémique contre les investissements visant à réduire la demande énergétique par rapport aux investissements dans de nouvelles sources d'approvisionnement. Il s'agit d'une erreur.

Une réduction considérable de la demande énergétique permettrait d'économiser des sommes importantes qui auraient autrement été consacrées à la production d'énergie et de réduire considérablement les coûts de chauffage des ménages. Il s'agit de l'approche la plus économique en matière de décarbonation. Le ministre mettra-t-il en oeuvre un plan visant à convertir rapidement les systèmes de chauffage en thermopompes?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense que le député nous demande d'inscrire l'investissement dans le budget de capital. Il s'agit d'un concept intéressant. Nous savons que, à l'heure actuelle, Énergie NB gère le programme. Il faut donc consacrer de l'argent au programme au moyen du budget de fonctionnement d'Énergie NB pour les éléments dont la société d'État s'occupe ou le faire au moyen de son programme.

Le problème que présente l'inscription de l'investissement au budget de capital est l'amortissement. Lorsque nous donnons une thermopompe à une personne, elle lui appartient. Il n'y a donc pas d'amortissement. En général, le budget de capital prévoit des

## Questions orales

investissements que nous faisons dans les actifs du gouvernement qui sont amortis au fil du temps et que nous conservons. Les fonds pour des programmes actuels ou que nous pourrions créer dans l'avenir devraient donc rester dans le budget de fonctionnement. Merci.

[Traduction]

### PETITES ENTREPRISES

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Merci. Hier, j'ai posé une question en français, mais le ministre des Gouvernements locaux, qui a pris la parole, n'y a pas répondu. Il était complètement hors sujet. Je me permets donc aujourd'hui de poser la question en anglais afin qu'elle soit bien comprise de l'autre côté.

Au coeur du centre-ville de Moncton, des commerçants, réunis au sein de la coalition nommée Assez, c'est assez, tirent la sonnette d'alarme. Ils parlent, non pas de quelques vols isolés, mais d'une augmentation constante de la criminalité, de vitrines brisées, de graffitis, de bagarres et d'une clientèle qui déserte les rues commerçantes, sans parler de la facture qui s'alourdit de plusieurs millions de dollars en frais supplémentaires liés à la sécurité, aux primes d'assurance et aux pertes de revenus.

Voici ce que je veux savoir : Quelles mesures financières concrètes le gouvernement mettra-t-il en place dès maintenant pour permettre à nos entreprises d'assumer leurs coûts accrus en matière de sécurité, d'assurance et de pertes de revenus? Soutenons la vitalité de nos centres-villes. Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, de la question. Il s'agit d'une question qui est très bonne et très importante. Il y a un mois, j'ai fait le tour de la province pour parler partout de questions de sécurité publique. J'ai rencontré les responsables des 12 CSR. Nous nous sommes rendu compte que, partout où nous allions, la situation était urgente. Lorsqu'il est question de sécurité publique, cela dépasse la politique. On parle de la vie des gens, non seulement de leur sécurité physique mais aussi du sentiment de sécurité.

Nous avons des conversations avec les dirigeants de toutes les municipalités que nous avons rencontrés. On veut voir ce qu'il y a dans notre coffre à outils dont on peut se servir pour essayer d'améliorer la situation. Les conversations vont se prolonger et nous n'allons pas nous arrêter. Notre but est d'éliminer complètement le genre de situations dont on parle. Il s'agit d'un travail qui n'est pas facile, qui est important et que nous prenons très au sérieux. Les conversations continuent avec toutes les parties prenantes à cet égard et nous trouverons une solution ensemble parce qu'il s'agit de la façon dont il faut travailler. Merci, Madame la présidente.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Madame la présidente, dans l'ensemble du Canada atlantique, le Conseil du commerce de détail tire la sonnette d'alarme. La criminalité dans le secteur du commerce de détail ne se limite plus au simple vol à l'étalage. Elle est organisée et délibérée et elle mine profondément notre sentiment de sécurité. Dans les grandes comme dans les petites collectivités, les propriétaires de magasins vivent dans la peur, les employés composent avec des conditions de travail dangereuses, et les récidivistes profitent d'un système judiciaire qui, trop souvent, fonctionne selon le principe de la clémence. Des propriétaires d'entreprises nous ont dit que des criminels et des personnes aux prises avec des troubles de dépendance entraînent dans les magasins, volaient en toute impunité et ressortaient aussitôt, sachant qu'ils subiront peu de conséquences. Madame la présidente, il ne s'agit pas simplement d'une question de maintien de l'ordre. Il s'agit de rétablir la confiance du public et l'ordre public.

Voici la question que je pose au ministre des Finances : Quelles mesures concrètes le gouvernement prend-il pour régler les enjeux en question afin que les gens du Nouveau-Brunswick, tant les travailleurs que les propriétaires d'entreprises, continuent de soutenir les piliers de notre système financier, sans que cela se fasse à leurs dépens? Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Encore une fois, merci beaucoup de la question. Il y a effectivement des situations problématiques. Nous ne cherchons pas à éviter nos responsabilités. Il y a de telles situations au Nouveau-Brunswick, dans toutes les municipalités que j'ai visitées. Il y en a partout. Diverses mesures concrètes ont été prises, et j'ai notamment rencontré le Conseil canadien du commerce de détail la semaine dernière pour parler de la question. Voilà le but des consultations, soit de recevoir l'information du public.

Il y a quelques semaines, le ministre de la Justice et moi sommes allés en Alberta. L'une des choses que tous les électeurs ont demandée — ils ont tous demandé la même chose — était une mise en liberté sous caution plus sévère. Nous l'avons obtenue du gouvernement fédéral. Toutes les provinces étaient unies, car elles sont toutes aux prises avec les mêmes types de situations.

Nous avons annoncé cette semaine la mise sur pied d'une unité de lutte contre la violence sexuelle et le trafic humain. Il s'agit d'autres situations qui surviennent un peu partout. Nous prenons des mesures concrètes qui n'ont jamais été prises auparavant et qui aideront la population du Nouveau-Brunswick. Merci, Madame la présidente.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

### LOGEMENT

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Vous savez, nous travaillons en effet à la Chambre chaque jour, et le travail réalisé peut soit vous aider, soit vous nuire. Une fois qu'on perd sa crédibilité, on ne la retrouve pas.

Plus tôt, le ministre débutant responsable du logement a déclaré que, sous l'ancien gouvernement, aucun nouveau logement n'avait été ouvert. Un article publié à Moncton le 28 juin 2024 fait état de l'ouverture de 8 nouveaux logements, dans le cadre d'un partenariat avec Initiatives communautaires Marée montante visant la construction de 40 logements au cours de la prochaine année. Nous avons ici la preuve que le ministre dit une chose, alors que la réalité est tout autre.

J'aimerais donner au ministre l'occasion de regagner un peu de crédibilité. Il peut peut-être retirer ses propos et dire : Oups. Savez-vous quoi? J'ai commis une erreur ; l'ancien gouvernement a pris une mesure dont je n'étais pas au courant, même si j'aurais dû l'être ; c'est parce que je suis un ministre débutant.

Le ministre prendra-t-il la parole et fera-t-il ce qui s'impose?

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis content d'apporter une précision quant au nombre de nouveaux logements que le gouvernement précédent a fait mettre sur le marché, car c'est assez simple. Il n'y en a eu aucun depuis des années — des années.

Voyons comme les logements viennent à être construits. Je peux vous le dire. Depuis des années, les gouvernements financent des organismes sans but lucratif par l'intermédiaire de notre Programme de logement locatif abordable.

Ils l'ont toujours fait, et c'est pourquoi nous avons Marée montante. À quand remonte la dernière fois où nous avons fait bâtir des logements publics? À cette année. Il a fallu 30 ans. Il a fallu 30 ans.

Marée montante n'est pas le logement public. Voyons. Voyons. Je n'ai pas de leçon à recevoir d'un gouvernement précédent qui ne s'y connaissait pas en matière de logement et qui n'a pas fourni de résultats pour la province, et je n'ai pas non plus de leçon à recevoir d'un chef de l'opposition débutant qui ne fait que réchauffer le siège de son successeur.

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : La période des questions est terminée.